

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique »

Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires

Concours 2010-2011

proposé par :

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
et

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Volets offerts :

bourses doctorales, bourses postdoctorales, projets de recherche, synthèses de connaissances

Nouveaux volets :

- équipe en émergence sur l'approche intégrée du système d'éducation
- projets de recherche-action

Durée :

variables selon les volets

Montant :

voir modalités dans le document

Lettre d'intention :

mercredi 22 septembre 2010 à 16 h

Demande de financement :

mercredi 26 janvier 2011 à 16 h

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
Priorités de recherche 2010-2011	p. 4
Conditions du concours et de la subvention	p. 7
Volets offerts dans ce concours	p. 9
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 11
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 14
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 20
Dates du concours et début de la période de subvention ou de bourse	p. 20
Renseignements	p. 21
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche et les synthèses de connaissances	p. 22
Annexe 2 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche-action	p. 23
Annexe 3 : Dépenses admissibles pour les projets de soutien aux équipes de recherche	p. 24
Annexe 4 : Note de clarification pour la participation des partenaires du milieu aux projets déposés dans le volet recherche-action	p. 25
Annexe 5 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 27

OBJECTIFS

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) invitent les chercheurs et les étudiants¹ à répondre à cet appel de propositions dont les projets soumis devront permettre de :

- Favoriser le développement de connaissances permettant de soutenir adéquatement les élèves dans la poursuite de leur cheminement scolaire et faciliter ainsi leur réussite ;
- Favoriser la création d'un partenariat entre le milieu de la recherche, le réseau de l'éducation, les organismes publics et les organismes communautaires ;
- Faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche auprès du personnel scolaire et des autres intervenants concernés.

¹ Le masculin servant de genre épïcène en français, son emploi dans ce document n'a aucune connotation discriminante.

CONTEXTE DU PROGRAMME

La société québécoise est préoccupée de l'avenir de ses jeunes, c'est pourquoi la persévérance et la réussite scolaires sont régulièrement au centre des débats publics impliquant les acteurs du milieu de l'éducation, mais aussi ceux des milieux sociaux, politiques ou économiques. Le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires a été lancé en 2002, il en est à sa 3^e phase et s'inscrit dans un élan de mobilisation collective sans précédent. Il vise à soutenir la réussite à tous les ordres d'enseignement en s'appuyant sur des résultats de recherche pertinents et valides.

Plusieurs éléments de contexte récents influencent les orientations et les priorités retenues dans le présent appel de propositions.

Pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la réussite des élèves et des étudiants est au cœur de sa mission, comme il est mentionné dans la première orientation de son Plan stratégique 2009-2013². De plus, la lutte au décrochage scolaire est l'un des choix stratégiques retenus pour la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014³ du gouvernement du Québec intitulée « Enrichir le Québec de sa relève ».

Lancée en septembre 2009, la stratégie ministérielle⁴ « Tous ensemble pour la réussite scolaire - L'école j'y tiens » souligne l'importance de valoriser l'éducation à l'échelle du Québec et insiste sur les responsabilités de tous les acteurs, notamment celles du personnel enseignant. Elle contient l'objectif de hausser le taux de diplomation ou de qualification à 80 % chez les élèves de moins de 20 ans d'ici 2020. Pour réaliser cet objectif, la stratégie ministérielle comporte 13 voies de réussite qui conduisent à des actions menées dans le milieu scolaire et dans la société civile pour contribuer à la réussite éducative des jeunes. Leur mise en œuvre tiendra compte des particularités propres à chacun des milieux, en fonction des besoins des écoles et des élèves.

Les encadrements légaux et réglementaires du système d'éducation évoluent afin de mieux répondre aux besoins. Des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique mettent notamment l'accent sur la gestion axée sur les résultats et sur le développement du partenariat entre les écoles, les commissions scolaires et le MELS. Des changements au régime pédagogique du collégial assouplissent les conditions d'admission des étudiants et autorisent de nouvelles formes de qualification.

La démographie scolaire est actuellement marquée par des baisses d'effectifs qui ont des effets considérables sur les organismes scolaires, sur l'offre de services ou sur la carrière du personnel ; même si, dans certaines régions et à certains ordres d'enseignement, on observe des hausses d'effectifs qui se démarquent de la tendance générale.

Certaines populations spécifiques font l'objet d'une attention soutenue – les élèves autochtones, les élèves handicapés ou en difficulté, les nouveaux immigrants, les clientèles émergentes à l'enseignement supérieur – parce qu'elles sont plus susceptibles d'être touchées par les problématiques de persévérance et de réussite scolaires.

Dans le cadre du présent appel de propositions, les partenaires ont actualisé certaines priorités de recherche qui avaient été retenues pour les appels de propositions précédents (2002-2003,

² Plan stratégique 2009-2013 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/BSM/PlanStrategique2009-2013.pdf>

³ Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 : <http://www.saj.gouv.qc.ca/strategie/documents/strategie-action-jeunesse-2009-2014.pdf>

⁴ Stratégie ministérielle « Tous ensemble pour la réussite scolaire - L'école j'y tiens »

http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Formation_jeunes/LEcoleJyTiens_TousEnsemblePourLaReussiteScolaire.pdf

2003-2004, 2004-2005, 2006-2007, 2008-2009). De nouveaux besoins de recherche ont aussi été identifiés en prenant en considération le contexte actuel du milieu de l'éducation et les résultats de recherche issus des projets déjà financés dans le cadre du programme. C'est dans cette perspective que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture lancent le présent appel de propositions et invitent les chercheurs à soumettre une lettre d'intention.

PRIORITÉS DE RECHERCHE POUR 2010-2011

Toutes les priorités de recherche spécifiées par les partenaires de cette Action concertée sont directement en lien avec le but ultime du programme de recherche, soit **l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires**. Les priorités pour 2010-2011 sont regroupées autour de cinq axes:

Axe 1 : le système d'éducation et le partenariat ;

Axe 2 : le personnel enseignant, le personnel professionnel et les gestionnaires au service de l'éducation ;

Axe 3 : les pratiques enseignantes et les services éducatifs ;

Axe 4 : les cheminements de certaines clientèles et leurs besoins spécifiques ;

Axe 5 : l'approche intégrée du système d'éducation.

AXE 1 : LE SYSTÈME D'ÉDUCATION ET LE PARTENARIAT

Priorités	Besoins de recherche
En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires	
1.1	Quelles sont les conditions facilitantes pour soutenir la mise en œuvre des curriculums scolaires en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, incluant les besoins d'accompagnement du personnel enseignant, professionnel ou gestionnaire des établissements d'enseignement ?
1.2	Comment les établissements d'enseignement et les employeurs peuvent-ils soutenir, en concertation, la persévérance et la réussite jusqu'à l'obtention du diplôme ou d'une qualification dans les filières de formation conduisant au marché du travail ?
1.3	Quelles sont les pratiques efficaces déployées dans le cadre des initiatives régionales, telles les instances régionales de concertation ou d'autres formes de partenariat, pour stimuler la motivation pour les études chez les jeunes et la valorisation de l'éducation par la population ?
1.4	Quels sont les effets des pratiques basées sur des conditions d'admission ou sur la sélection des élèves dans l'organisation du système scolaire, telles celles qui prévalent dans les projets pédagogiques particuliers ?

AXE 2 : LE PERSONNEL ENSEIGNANT, LE PERSONNEL PROFESSIONNEL ET LES GESTIONNAIRES AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

Priorités	Besoins de recherche
En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires	
2.1	Quels sont les facteurs explicatifs et les pistes de solution aux phénomènes de pénuries, de renouvellement ou de rétention du personnel gestionnaire, du personnel enseignant ou du personnel professionnel ?
2.2	Quelles approches et pratiques pédagogiques le personnel enseignant devrait-il adopter pour améliorer la prise en considération des besoins diversifiés des élèves ou des étudiants à risque (élèves EHDAA intégrés en classe ordinaire au primaire et au secondaire, élèves provenant de milieux défavorisés, élèves autochtones ou étudiants ayant de besoins particuliers à l'enseignement supérieur) ?
2.3	Quelles sont les approches et les pratiques pédagogiques à l'enseignement supérieur les mieux adaptées au contexte de l'enseignement collégial ou universitaire et quelles modalités peuvent en favoriser l'appropriation par le personnel enseignant ?

Axe 3 : LES PRATIQUES ENSEIGNANTES ET LES SERVICES ÉDUCATIFS

Priorités	Besoins de recherche
En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires	
3.1	Quels sont les modèles d'organisation des services d'enseignement et des services complémentaires (types de regroupement d'élèves et affectation des ressources humaines) mis en œuvre par les commissions scolaires, qui sont les plus susceptibles de répondre aux besoins diversifiés des élèves ?
3.2	Comment s'exerce le jugement professionnel du personnel enseignant dans le processus d'évaluation des connaissances et des compétences ?
3.3	Dans un contexte de développement des services complémentaires en formation générale des adultes ou en formation professionnelle, quels sont les besoins auxquels ces services devraient répondre, tant chez les garçons que chez les filles, et comment assurer leur continuité et leur intégration avec ceux des autres ordres d'enseignement ?
3.4	Quelles sont les pratiques de reconnaissance des acquis et des compétences en formation générale des adultes, en formation professionnelle ou à l'enseignement supérieur ?
3.5	Quels sont les effets de la multiplication des programmes d'études au sein des établissements d'enseignement secondaire, des centres de formation professionnelle ou des établissements d'enseignement supérieur, notamment sur l'offre de formation, sur l'accès aux études ou sur la qualité de l'enseignement ?

AXE 4 : LES CHEMINEMENTS DE CERTAINES CLIENTÈLES ET LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES

Priorités	Besoins de recherche
En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires	
4.1	Comment sont vécues les transitions <u>des jeunes autochtones</u> , de l'école secondaire vers le cégep, vers la formation générale des adultes ou vers la formation professionnelle, du cégep vers l'université et quelles sont les pratiques les mieux adaptées à leur réalité pour augmenter leur accès à ces niveaux de formation ?
4.2	Quels sont les cheminements scolaires et les besoins particuliers des <u>personnes immigrantes</u> , nouvellement arrivées au secondaire, en formation générale des adultes, en formation professionnelle ou à l'enseignement supérieur ?
4.3	Quelles sont les approches et les pratiques pédagogiques les mieux adaptées aux besoins des <u>élèves de milieux défavorisés</u> qui fréquentent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire ou secondaire ? Comment les perceptions et les attitudes du personnel enseignant envers ces élèves se traduisent-elles dans les pratiques professionnelles ?

Axe 5 : APPROCHE INTÉGRÉE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

THÈME RÉSERVÉ AU VOLET « ÉQUIPE EN ÉMERGENCE »

Il y a lieu de consolider les liens entre les acteurs du système d'éducation, entre les différents paliers de gestion, avec les intervenants sur le terrain, les parents, la communauté, etc. La gestion axée sur les résultats en éducation, la gouvernance scolaire, la reddition de comptes et le partenariat sont au cœur des récents changements législatifs qui interpellent particulièrement les gestionnaires du monde de l'éducation. Les nouvelles conventions de partenariat conclues entre le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et chacune des commissions scolaires sont un exemple des moyens⁵ mis en œuvre pour concrétiser ces nouvelles orientations. Comment les politiques et les plans d'action se traduisent-ils jusque dans l'intervention éducative et la relation maître-élève ?

Compte tenu de l'ampleur des besoins et de l'importance de regrouper l'expertise dans ces domaines pour développer ce secteur stratégique de recherche, les partenaires conviennent de favoriser la création d'équipes en leur assurant un financement d'équipe en émergence sur la base des besoins de recherche suivants :

Priorités	Besoins de recherche
En lien avec l'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires	
5.1	Dans le contexte actuel, quelles sont les pratiques les plus susceptibles de favoriser la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des services éducatifs?
5.2	Comment le personnel enseignant et le personnel professionnel contribuent-ils au processus de construction des valeurs chez les élèves jeunes et adultes? De quelle façon la qualité de la relation maître-élève influence-t-elle les interventions éducatives?
5.3	En lien avec les différentes conceptions de l'éducation et de la réussite, quelle valeur la société québécoise accorde-t-elle à l'éducation sous toutes ses dimensions?

⁵ Ces moyens comprennent également, à titre d'exemples, les plans stratégiques, les conventions de gestion et de réussite éducative, les plans de réussite, les contrats de performance, les projets éducatifs des établissements.

Les équipes sont invitées à articuler leur programmation autour de plusieurs de ces besoins afin de maximiser les retombées potentielles de leurs travaux.

AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE ET LA QUALITÉ SCIENTIFIQUE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS :

- Doivent **indiquer** clairement, dans le formulaire, **la** ou **les priorités** auxquelles leur proposition se rattache ;
- Doivent **préciser** les dimensions de persévérance et de réussite scolaires qu'ils comptent examiner dans leurs travaux et les approches qui seront privilégiées à cette fin ;
- Sont invités à **privilégier** l'adoption d'une approche multidisciplinaire dans le traitement des priorités de recherche ;
- Et afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques et de programmes en éducation, **prendre en considération** les dimensions suivantes: l'analyse différenciée selon les sexes; les caractéristiques des différentes régions du Québec; l'analyse différenciée selon la langue d'enseignement. Si tel n'est pas le cas, les demandeurs sont invités à bien justifier leur choix de ne pas aborder ces dimensions.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme Actions concertées de recherche et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php

- Cette Action concertée permettra d'offrir des subventions sous différents volets : bourses doctorales, bourses postdoctorales, projets de recherche, projets de recherche-action équipes en émergence et synthèses de connaissances.
- Le début de la période de subvention (début des projets et bourses) est établi au 15 mai 2011 et la date de fin est variable selon les volets. Pour les subventions, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Les montants prévus par volet sont présentés au tableau de la page 9.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la programmation ou du projet de recherche.
- En conformité avec les Règles générales communes des trois fonds de recherche du Québec, chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur principal.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement (CE) qui peuvent agir à titre de responsable de la demande. Dans le cadre des projets de recherche-action, les partenaires du milieu inscrits dans la composition régulière de l'équipe (avec le statut de COP) pourront bénéficier d'un dégageement de leur

Appel de propositions

tâche, montant à prévoir à l'intérieur de l'enveloppe disponible par projet sous ce volet⁶. Elle s'adresse également aux étudiants qui souhaitent faire une demande de bourse doctorale sur la thématique.

- Pour les demandes de bourses doctorales et postdoctorales :
 - Le montant de la bourse offerte dans le cadre de ce concours par le FQRSC est conforme à ce qui est attribué dans le programme régulier de bourses, bonifié d'un montant de 5 000\$ par année pour le doctorat et de 10 000\$ par année pour le postdoctorat.
 - Les frais de participation aux rencontres de suivi (voir plus loin), encourus par la personne qui obtient une bourse dans le cadre du programme *Actions concertées*, sont pris en charge par le Fonds.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSC dans son programme *Actions concertées* quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles⁷, au respect de la propriété intellectuelle⁸, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs et des étudiants de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le programme *Actions concertées*.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme *Actions concertées*, le chercheur ou l'étudiant qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FQRSC. Elles sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les équipes financées dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Pour les projets en recherche-action, cet exercice va de soi, mais les retombées doivent aussi faire l'objet de préoccupations pour tous les responsables de projets. Dans cet esprit, le FQRSC a développé le Guide 1 :4 :20⁹ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture dans le

⁶ Voir Annexe 3 pour obtenir l'ensemble des informations en lien avec la participation des partenaires du milieu au projet inscrit dans le volet de recherche-action.

⁷ Voir Annexe 1 et 2.

⁸ Voir Annexe 4.

⁹ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20)
<http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.

- **Les chercheurs de collègue** inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent demander un dégageant de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégageant de la tâche d'enseignement des chercheurs de collègue*¹⁰.

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volets	Durée	Montants maximums
Soutien à la relève	Bourses doctorales	3 ans (9 sessions)	25 000 \$ / an
	Bourses postdoctorales	2 ans (4 sessions)	40 000\$ / an
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projets de recherche	2-3 ans	150 000 \$
	Projets de recherche-action	2-3 ans	175 000 \$*
	Synthèses de connaissances	1 an	25 000 \$
Infrastructure (pour le financement relié à la programmation de l'équipe)	Soutien d'équipe universitaire en émergence	2 ans**	Montant de base : ¹¹ 30 000\$ /an** Montants optionnels : Max : 15 000\$/an** + 7 000\$/an /chercheur de collègue

* Une partie du montant est prévu pour faciliter le dégageant de collaborateurs des milieux de pratique qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe (**voir annexe 2**).

** Notez qu'une erreur s'est glissée dans la première version du document.

Définition des volets

Bourses doctorales

L'objectif de la bourse doctorale est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs sur la thématique de la persévérance et de la réussite scolaires. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme *Actions concertées*](#). Notez que les règles de gestion des bourses du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourse doctorale du FQRSC.

Bourses postdoctorales

L'objectif de la bourse postdoctorale est de contribuer à soutenir la relève intéressée à participer à l'avancement des connaissances en regard de la persévérance et de la réussite scolaires, et ce, dans divers milieux de recherche. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme *Actions concertées*](#). Notez que les règles de gestion des bourses du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourses postdoctorales du FQRSC.

¹⁰ http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7

¹¹ Les informations précisant la nature de l'aide financière et les critères d'admissibilité pour une équipe sont disponibles à : http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=5

Projets de recherche

Seront soutenus sous ce volet les projets qui, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et en lien avec les priorités, sont les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CHCT, CE. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

Projets de recherche-action

Un projet de recherche-action est fondé sur le besoin de comprendre, d'expliquer et de transformer la pratique d'un milieu donné. La recherche-action vise à accompagner le milieu concerné dans l'identification et la problématisation de ses difficultés, dans l'établissement d'un bilan critique de ses problèmes et dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'amélioration des outils pour résoudre les problèmes visés.

La transformation est au cœur des projets en recherche-action. Le processus menant à cette transformation de même que la transformation elle-même doivent générer des connaissances nouvelles. Les projets soumis dans ce volet doivent donc faire valoir leur pertinence à la fois pour l'avancement des connaissances et pour le développement, l'expérimentation et la transformation des pratiques.

Les projets de recherche-action sont caractérisés par la participation de l'ensemble des acteurs impliqués, qu'ils soient du milieu universitaire ou du milieu de la pratique. Ils engagent ainsi les chercheurs et le milieu de pratique participant à l'expérimentation, et ce, tant dans le processus de construction de la recherche que dans son opérationnalisation ou dans les étapes ou les modalités d'intervention qui en découlent.

Pour refléter les spécificités de ce type de recherche, les membres réguliers de l'équipe doivent s'adjoindre au moins un représentant du milieu dont le statut correspond à celui de collaborateur des milieux de pratique (COP)¹². Il s'agit d'une condition d'admissibilité pour bénéficier d'une subvention dans ce volet.

Parallèlement, les représentants du milieu de pratique ayant une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action pourront être inscrits dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande. Enfin, le responsable du projet pourra souligner la contribution des représentants du milieu qui participent à une tâche précise de la réalisation du projet (ex. : passation de questionnaires) directement dans le fichier joint à la demande visant la « Description du projet ».

Pour plus de précisions quant aux différents statuts des représentants du milieu de pratique impliqués dans le projet de même que les caractéristiques et exigences liées à chacun d'eux, consultez l'annexe 4.

Synthèses de connaissances

La synthèse critique de connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des thèmes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent

¹² Les dérogations de tâches des collaborateurs du milieu de pratique qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe seront permis uniquement dans le cadre du volet recherche-action, tel qu'indiqué à l'annexe 2.

appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#).

Soutien aux équipes de recherche universitaires (en émergence seulement)

La programmation doit être liée à la thématique présentée à l'Axe 5 : APPROCHE INTÉGRÉE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

Ce volet vise à :

- soutenir l'approfondissement de thèmes de recherche qui nécessitent un effort concerté ;
- maximiser les retombées théoriques - enseignement et recherche - et les retombées pratiques - application et innovation ;
- permettre aux chercheurs et à leurs partenaires, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée ;
- accroître la capacité de recherche en facilitant la poursuite concomitante de plusieurs projets ;
- optimiser les conditions de formation et d'encadrement des étudiants de 2^e et de 3^e cycles ;
- créer des occasions de participation et d'intégration pour des stagiaires postdoctoraux et des nouveaux chercheurs ;
- contribuer à la formation d'étudiants de 1^{er} cycle en les impliquant dans la réalisation d'activités de recherche, quand le contexte s'y prête.

La programmation de recherche réfère à un ensemble de projets, à divers stades de réalisation, construits en fonction d'un découpage thématique ou conceptuel qui permet d'explorer et d'approfondir un thème ou des questions de recherche selon diverses dimensions, divers angles d'analyse ou diverses approches méthodologiques; il est conçu de façon à pouvoir évoluer dans le temps et il se modifie d'une période de financement à l'autre par l'ajout de nouveaux projets et le retrait de projets complétés.

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.fqrsq.gouv.qc.ca situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitae* ». À cette étape, seul le curriculum vitae du chercheur principal (volets projets de recherche, projets de recherche-action, équipes en émergence et synthèses de connaissances) est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Web du FQRSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourses doctorales en recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de ce concours; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points
Nature et portée des retombées anticipées du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des liens avec les partenaires du milieu. 	5 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourses postdoctorales en recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions ; 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points
Nature et portée des retombées anticipées du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ; 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée ; 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des liens avec les partenaires du milieu. 	5 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.

Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires de l'<i>Action concertée</i>, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. 	5 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche-action		
Adéquation du projet de recherche-action aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet de recherche-action par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; • Réponse du projet de recherche-action aux besoins de recherche inscrits dans l'appel de propositions. 	40 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		5 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Impact du projet pour le développement ou l'amélioration d'applications pratiques; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de recherche. 	20 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Soutien aux équipes de recherche universitaires en émergence		
Adéquation de la programmation de l'équipe au présent appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la programmation par rapport à la thématique du présent appel de propositions ; • Pertinence de la programmation par rapport aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions. 	50 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points

Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Impact potentiel des retombées de la programmation pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics et pour l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'<i>Action concertée</i>, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats des projets en lien avec la programmation de recherche. 	5 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. 	50 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	25 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'action concertée. 	15 points

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.fqpsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourses doctorales en recherche		
Qualité du dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • La moyenne cumulative obtenue (10 pts) • La progression et la durée dans les études (15 pts) • Les bourses et les distinctions reçues (5 pts) 	30 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la présentation générale du dossier (5 pts) • L'expérience et les réalisations du candidat (10 pts) • Les aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations (5 pts) 	20 points
Qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • L'originalité du projet (6 pts) • La clarté et la précision des objectifs poursuivis (8 pts) • La pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis et le réalisme du calendrier de réalisation (10 pts) • La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (6 pts) 	30 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • L'importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (6 pts) • La qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu (4 pts) 	15 points
Qualité du milieu d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • La pertinence du milieu de recherche (5 pts) 	5 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourses postdoctorales en recherche		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • L'originalité du projet et sa contribution à l'avancement des connaissances, sa valeur ajoutée par rapport aux travaux de doctorat (10 pts) • La clarté et la précision de l'approche théorique et des objectifs (15 pts) • La pertinence de la méthodologie (15 pts) 	40 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</i>
La pertinence du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • La pertinence et la qualité du milieu de recherche en lien avec le projet proposé (5 pts) • L'intégration du candidat au milieu de recherche (5 pts) • La valeur ajoutée du choix du milieu de recherche par rapport à la formation doctorale (5 pts) 	15 points

Qualité scientifique du candidat	<ul style="list-style-type: none"> • La compétence par rapport au projet proposé (dossier scolaire, formation, bourses reçues, lettres d'évaluation des répondants) (15 pts) • Les expériences pertinentes au projet proposé (assistantat de recherche, assistantat d'enseignement, charges de cours, etc.) (5 pts) • L'importance des réalisations scientifiques (publications scientifiques, communications scientifiques, etc.) (15 pts) 	35 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (3 pts) • Le potentiel de retombées du projet au regard du renouvellement des pratiques, programmes politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (3 pts) • La qualité du plan de diffusion des résultats et de transfert des connaissances (2 pts) • La qualité des liens établis ou à établir avec le milieu connaissances (2 pts) 	10 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) • L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) • La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) • La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) • La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts) • La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) • L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	20 points

Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points
------------------------------------	--	-----------

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche-action		
Qualité scientifique du projet de recherche-action	<ul style="list-style-type: none"> • La pertinence du projet de recherche-action pour le développement, l'expérimentation et l'amélioration des pratiques (10 pts) • La contribution du projet de recherche-action pour l'avancement des connaissances dans le domaine et la mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude (10 pts) • L'adéquation de la perspective théorique et articulation avec les objectifs, les questions de recherche et les choix méthodologiques (10 pts) • La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (10 pts) 	40 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%
Compétence des membres de l'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications, subventions et outils) (10 pts) • La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche-action et d'expérience de recherche en collaboration avec des milieux de pratique et dans le développement d'outils d'intervention (10 pts) 	20 points
Qualité de la collaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéfices mutuels attendus de la recherche-action, par les chercheurs et les partenaires du milieu, sur les plans scientifique et pratique (10 pts) • La qualité de la collaboration établie entre l'équipe de recherche-action et le milieu (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts) 	10 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Soutien aux équipes de recherche universitaire en émergence		
Valeur ajoutée de la subvention	<ul style="list-style-type: none"> La valeur ajoutée de la subvention demandée pour la mise en commun des expertises en vue du développement d'une programmation de recherche (10 pts) 	10 points
Qualité du plan de développement	<ul style="list-style-type: none"> Le réalisme du plan de développement de l'équipe et de la programmation de recherche (7 pts) La démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs pour construire une programmation (8 pts) 	15 points
Qualité scientifique de la programmation à développer	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances (12 pts) La cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème (13 pts) 	25 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%</i>
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> La capacité du responsable scientifique de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues (7 pts) La complémentarité des expertises des chercheurs et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe (7 pts) La compétence scientifique des chercheurs qui formeront l'équipe (6 pts) 	20 points
Retombées du programme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts potentiels de la programmation en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (6 pts)* La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (7 pts)* La pertinence et la qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances, y compris auprès des partenaires de l'Action concertée (7 pts)* 	20 points
Formation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence de la stratégie de formation à la recherche de l'équipe (3 pts) La qualité des activités de formation développées pour les étudiants et la qualité des ressources mises en leur disposition pour enrichir leur formation (4 pts) L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (3 pts) 	10 points

* Notez qu'une erreur s'est glissée dans la première version du document quant à la répartition des points pour ce critère. Les points affichés dans la présente version sont ceux qui prévaudront lors de l'évaluation scientifique.

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire (15 pts) • La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 pts) • La contribution de la synthèse à l'avancement des connaissances (15 pts) 	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (15 pts) • L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (10 pts) 	25 points
Stratégie de diffusion et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité et le caractère novateur de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (8 pts) • La prise en considération des partenaires de l'Action concertée et des partenaires du milieu dans le plan de diffusion et de transfert (7 pts) 	15 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • Les retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	10 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (2 pts) • L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (3 pts) 	5 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse¹³ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2010** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 25 octobre 2010.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 26 JANVIER 2011** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 9 mai 2011.

Le début du projet est prévu pour le 15 mai 2011.

¹³ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante :
<http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme Actions concertées

Concours : Persévérance et réussite scolaires

140, Grande-Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Nathalie Roy
Chargée du programme *Actions concertées*
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138
Courriel : actions-concertees-sc@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou
1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)
Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE ET LES SYNTHÈSES DE CONNAISSANCES

DÉPENSES	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1er cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE					
Frais de dégagement, chercheurs de collègue					
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue					
TOTAL DU FINANCEMENT					

POUR INFORMATION SEULEMENT

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE-ACTION

DÉPENSES	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE					
Frais de dégageant, chercheurs de collègue					
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue					
TOTAL DU FINANCEMENT					

POUR INFORMATION SEULEMENT

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

ANNEXE 3 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	Montant de base	Financement optionnel						par année \$
		Équipement	Partenariat (1)	Transfert	Valorisation	Chercheurs de collège	Équipe interrégionale	
Rémunération :								
-Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable de l'équipe)								
-Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collègue) ⁽²⁾								
-Dégagement de la tâche pour les partenaires								
-Étudiants de 1 ^{er} cycle								
-Étudiants de 2 ^e cycle								
-Étudiants de 3 ^e cycle								
-Stagiaires de recherche postdoctorale								
-Professionnels de recherche								
-Techniciens de recherche								
-Personnel administratif								
Complément de bourses aux :								
-Étudiants de 1 ^{er} cycle								
-Étudiants de 2 ^e cycle								
-Étudiants de 3 ^e cycle								
-Stagiaires de recherche postdoctorale								
Honoraires professionnels :								
-Chercheurs invités								
-Conférenciers invités								
-Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipement								
Frais de location de locaux et d'équipement								
Frais de télécommunications								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipements								
TOTAL : DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT								

POUR INFORMATION SEULEMENT

■ Dépenses non admissibles
 (1) Pour les équipes en partenariat seulement.
 (2) Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions

ANNEXE 4— NOTE DE CLARIFICATION POUR LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MILIEU AUX PROJETS DÉPOSÉS DANS LE VOLET RECHERCHE-ACTION

Catégories de membre et implication sur le type de dépenses admissibles

Les gens du milieu de pratique, dans le cadre duquel se déroule le projet de recherche-action, sont impliqués dans la démarche à différents degrés. C'est la nature de leur implication qui détermine s'ils peuvent faire partie de la composition régulière de l'équipe ou apparaître dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » où doivent être inscrits les autres membres. Chacune de ces catégories de membres est assortie de règles distinctes quant aux dépenses admissibles et aux exigences relatives à la présentation des membres dans la demande de subvention.

Membre inscrit dans la composition régulière

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la composition régulière a une contribution significative aux différentes étapes du projet, tant dans l'identification des besoins de connaissances, que dans la conceptualisation et la réalisation du projet. Sa contribution est justifiée par sa connaissance du milieu de pratique et des savoirs qui en découlent.

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition porte le statut de COP¹⁴ et doit fournir un CV commun canadien.

Le responsable de la demande peut prévoir un montant dans son budget pour permettre de dégager le collaborateur du milieu de pratique d'une partie de ses tâches régulières afin qu'il puisse consacrer du temps à la recherche. Les sommes demandées devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé «Dégagement de la tâche pour les partenaires » de la grille de prévision budgétaire du formulaire. En aucun cas, le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à offrir une compensation à l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Une justification détaillée des sommes demandées de même qu'une description des tâches assumées par le collaborateur du milieu de pratique devront apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

Membre inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe »

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande a une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du milieu. Ce représentant participe au déroulement de la recherche et peut notamment faciliter les liens avec le milieu.

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition peut porter les statuts de CHG, PC, COP ou CHA (voir annexe de la description du programme *Actions concertées*¹⁵). Pour ces membres, aucun CV n'est demandé. Il devra cependant être muni d'un numéro d'identification personnel (le NIP est obtenu en faisant une demande par le biais du site Internet du FQRSC) afin de voir apparaître son nom dans la demande.

¹⁴ Un collaborateur des milieux de pratique, aussi appelé « Collaborateur praticien », est une personne qui provient des milieux de pratique tels que des organismes publics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées. Cette personne peut également provenir d'un établissement d'enseignement mais ne doit pas occuper un poste rémunéré de chercheur.

¹⁵ http://www.fqrcs.gov.qc.ca/upload/editeur/POPUP_AC_FR_janvier2010.pdf

Le responsable du projet peut verser un dédommagement afin de compenser le temps investi ou les frais encourus par le membre (inscrit dans la section B de la section « Composition de l'équipe ») pour sa participation à une ou des activités en lien avec la réalisation du projet. Le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à compenser l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Les sommes qui serviront à ces fins devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé «Dédommagement des participants à l'étude» de la grille de prévision budgétaire du formulaire (voir annexe 2). Une justification détaillée des sommes demandées, de même qu'une description des tâches assumées par le représentant du milieu de pratique, devront apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

Autres collaborateurs du milieu de pratique

Bien qu'elles n'apparaissent pas dans la liste des membres de l'équipe mobilisée autour du projet de recherche-action, certaines personnes du milieu de pratique peuvent être impliquées dans une étape précise de la démarche (ex. : passation de questionnaires dans les salles de classe). Selon l'importance de leur contribution au projet, le responsable du projet devra expliquer, directement dans la description du projet, les tâches qui leur seront dévolues et les situer dans le calendrier de réalisation.

Le responsable du projet peut verser un dédommagement aux employeurs de ces personnes afin de compenser le temps investi par ces derniers pour accomplir la tâche qui leur a été confiée, ou encore pour rembourser certains frais liés à leur participation (ex. : frais de transport). Une justification des sommes demandées devra apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

ANNEXE 5 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.